Délibération n° 110726-01

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260711-110726_01-DE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du samedi 11 juillet 2026

Date de convocation : **2 juillet 2026** Date d'affichage du Procès-Verbal : **16 juillet 2026**
Nombre de conseillers : En exercice : **19** – Présents : **16** – Votants : **19**
Présents : Mmes et MM Philippe GELARD, Sandrine REHEL, Mélanie LAUTRIDOU, Joël GESRET, Didier DELOURME, Céline PERIAULT, Yvon THOMAS, Charline BONFILS, Stéphane CORDIER, Jeanine BIARD, Yvonnick MENIER, Séverine SIGNARD, Adeline KAUPP, Bruno TRONEL, Gaëlle LOMINE, Frédéric DESCHAMPS.
Absents excusés avec procuration : M. Benoit ROLLAND donne procuration à Madame Mélanie LAUTRIDOU, Mme Valérie LEON donne procuration à M. Bruno TRONEL, M. Baptiste BOUGIS donne procuration à Mme Sandrine REHEL.
Secrétaire de séance : Mme Charline BONFILS.
Mme Cécile GUILLOUET, Directrice Générale des Services, assistait également à la séance.

Versement de subventions 2026

***Vu** la délibération n° 260226-05 votant les subventions accordées,*
***Vu** la demande de nouvelles associations,*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création de deux nouvelles associations sur le territoire communal :

- Les Semelles de Plélan : association ayant pour objet la pratique et la promotion de la marche et de la course à pied,
- Les Cavaliers d'Horse Solution : association ayant pour objet la promotion des activités équestres.

Afin de soutenir le développement de la vie associative locale et d'assurer une égalité de traitement entre les associations communales, Monsieur le Maire propose d'attribuer à chacune de ces deux nouvelles associations une subvention de fonctionnement de **60 €**, conformément au montant accordé aux autres associations de la commune.

Par ailleurs, à l'instar de l'association **Les Amis des Fossés**, Monsieur le Maire propose que l'association **Les Cavaliers d'Horse Solution** puisse bénéficier d'une subvention complémentaire en cas d'organisation d'un concours hippique sur le territoire communal, selon les modalités habituellement appliquées par la commune, à savoir :

- 100 € pour un concours Départemental,
- 200 € pour un concours Régional,
- 400 € pour un concours National.

Monsieur le Maire présente également l'association **Mille Pattes**, dont la présidente est domiciliée à Languédias. Cette association intervient dans la prise en charge des chats errants et des chatons découverts sur la voie publique ou chez des particuliers.

Ses principales missions consistent notamment à :

- Capturer les animaux errants ;
- Assurer les soins nécessaires aux animaux malades ou blessés ;
- Procéder à leur stérilisation ;
- Remettre dans leur milieu les animaux non sociables, tout en assurant leur suivi et leur nourrissage lorsque cela est nécessaire ;
- Favoriser l'adoption des animaux sociables ;
- Identifier les animaux proposés à l'adoption ;
- Prendre en charge les animaux qui ne peuvent être ni relâchés ni adoptés.

Considérant que la prolifération des chats errants constitue une problématique également rencontrée sur le territoire communal, Monsieur le Maire propose d'apporter le soutien de la commune à cette association par l'attribution d'une subvention de **350 €**, afin de lui permettre d'intervenir sur la commune lorsque cela s'avérera nécessaire.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260711-110726_01-DE

Vu l'avis favorable de la commission générale du 27 juin 2026,

Ouï cet exposé et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR,

- **Votent** les subventions comme suit :
  - 60 € à l'association Les Semelles de Plélan,
  - 60 € à l'association Les Cavaliers d'Horse Solution,
  - D'une subvention supplémentaire à l'association Les Cavaliers d'Horse Solution en cas d'organisation d'un concours hippique, dans les conditions exposées ci-dessus,
  - 350 € à l'association Mille Pattes,
- **Autorisent** Monsieur Philippe GELARD, Maire, et/ou Madame Sandrine REHEL, 1ère Adjointe, à procéder au versement de ces subventions accordées.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **16/07/2026**
De son affichage en mairie le **16/07/2026**

Le Maire, **Philippe GELARD**

La secrétaire, **Charline BONFILS**

Pour expédition conforme

Le Maire, **Philippe GELARD**